

# Inforquartier Schuman

Bulletin d'information du GAQ, Groupe d'Animation du Quartier Nord-Est

Numéro 9 Janvier 1996

## La solidarité sauvera notre quartier: Le GAQ a besoin de vous



Profitant de ces vacances de fin d'année pour mettre de l'ordre dans la masse de lettres, rapports de réunions, notes et autres documents, je suis impressionné par l'énergie colossale qu'ensemble nous avons déployée pour lutter pour la qualité de vie dans notre quartier. Je constate également que le nombre de combats et d'enjeux n'est pas en régression malheureusement... au contraire.

Et si nous n'avions pas été là, alertes, vigilants, pugnaces... Je vous laisse deviner ce qu'il serait advenu de notre quartier.

Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien : venez à nos réunions, informez-nous de ce qui se trame dans votre rue, devenez membres cotisants, écrivez des lettres, faites-nous vos suggestions, allez aux concertations, consultez les documents mis à l'enquête publiques, consacrez un peu de votre temps à distribuer ce journal, à soutenir notre secrétariat, rédigez un article pour Infor Quartier Schuman... Nous fonctionnons grâce à vous, aux forces vives et habitants actifs du quartier.

Que l'année 1996 soit l'année d'un défi commun : l'augmentation du nombre d'habitants dans notre quartier.

Dans ce numéro nous avons introduit la rubrique "interviews" que nous espérons prolonger dans les prochains numéros. La première interview est consacrée à l'échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles, Monsieur Henri Simons. Nous voulons faire également état de votre recherche des chances dans notre quartier. Un article donnera des nouvelles du dossier "Ecole Royale Militaire". Et nous égrènerons notre journal de citations de responsables politiques concernant notre quartier.

Etienne Christiaens

## M. Henri Simons nous dit ...

propos recueillis par Yolande Roosen

### *Quelles sont les priorités de votre politique du logement ?*

La première est la protection de la fonction faible. Il s'agit de donner une priorité au logement par rapport à l'implantation des hôtels et des bureaux. Je serai particulièrement attentif au respect rigoureux du PPA et du PRD, en particulier concernant : a) l'application de la charge d'urbanisme; b) l'application des règles de droit (plan de secteur).

La difficulté réside dans la modification ou l'annulation des dérogations prises précédemment. Les procédures de recours sont longues. Exemples : Archimède, Cortenberg. Les erreurs qui sont là, le sont pour longtemps. Tout n'est pas réparable.

La deuxième est la protection des espaces publics. Les décisions qui seront prises concernant le plan communal de développement, seront étudiées par quartier. Le Quartier Nord-Est aura donc sa partie propre de plan. L'étude des projets sera confiée à des bureaux privés.

De plus, trois plans de circulation sont à l'étude : le Pentagone, le Bois de la Cambre et le Quartier Nord-Est. Par ailleurs, le square Marie-Louise n'est plus inclus comme voie rapide dans le plan du PRD.

Pour le Quartier Nord-Est, le projet des trois squares (Marie-Louise/Ambiorix/Marguerite) a été étudié. Treize millions seront consacrés à la réfection des fontaines, mais il faut savoir que le grand collecteur est hors d'usage et que le coût total de la réfection des fontaines s'élèvera à 85 millions. Cette rénovation ne pourra donc pas s'effectuer en une seule fois. Cette action s'effectuera en coordination avec l'Echevin chargé des espaces verts, Olivier Maingain.

(suite à la page 2)



## M. Henri Simons ....

**Quelle est votre politique concernant la lutte contre la prolifération des immeubles abandonnés ?**

Le Collège vient d'approuver un relèvement du plafond de la taxe sur les immeubles abandonnés de 15.000 à 18.000 francs par mètre courant de façade. Autre innovation importante, lorsqu'il s'agit d'une maison d'angle, on calculera la taxe sur tous les côtés de la façade et non plus uniquement sur la façade la plus longue.

Des exonérations sont prévues notamment lorsque des travaux de remise en état sont entrepris et se poursuivent ou lorsqu'une demande de permis d'urbanisme complète et conforme a été déposée. Le but est évidemment d'augmenter la pression sur les propriétaires qui laissent leurs immeubles à l'abandon, pas de taxer des propriétaires qui investissent dans un projet de réaménagement d'un bien abandonné; ces derniers devraient au contraire être soutenus.

**Bruxelles est tristement parsemée de chancres, trace visible de la spéculation immobilière sauvage. Que proposez-vous dans ce domaine ?**

Pour le futur : nous envisageons de transformer l'autorisation de bâtir en obligation de bâtir et d'exiger pour ce faire une garantie bancaire en ce qui concerne les gros projets. Nous ferons preuve d'attention et de fermeté, afin de vérifier si la réalisation suit la demande.

Pour les chancres actuels seule une solution au cas par cas peut être envisagée. Nous étudierons les dossiers importants, afin de découvrir s'il est encore possible d'améliorer la situation. Nous convoquerons le propriétaire et nous le menacerons d'expropriation. Nous envisagerons d'augmenter ses taxes en cas de non-application des mesures d'assainissement et de construction. Actuellement le collègue qui s'occupe des recours est débordé. Exemple de problème en cours de solution : le chancre de la rue de la Violette, celui du Marché au Charbon ou celui de l'angle Fossé aux Loups/rue Léopold.

**Quelles seront vos actions dans le domaine de la participation ?**

Une maison de la participation a été créée. Elle se situe au 13, Boulevard Anspach. Ses objectifs sont

multiples:

Informer sur les services de la Ville à la disposition de la population; les organes et les procédures de consultation et de concertation avec la population; les principaux règlements communaux et régionaux en vigueur; les droits de chacun en tant que citoyen actif, etc...

Guider dans les démarches administratives et dans le relais, auprès des autorités communales compétentes, des demandes, suggestions, projets, critiques... des citoyens.

Stimuler le dialogue entre les citoyens et le pouvoir communal; encourager le débat sur les grands enjeux et projets de la commune et du CPAS; promouvoir la participation des habitants aux discussions et aux décisions qui les concernent et la prise en charge par la population d'initiatives de quartier, etc...

Ensuite, je souhaite développer le droit d'interpellation. Actuellement, des fiches complètes sont en préparation concernant la manière d'interpeller et seront à la disposition des habitants à la Maison de la Participation.

Les citoyens connaissent trop peu la possibilité qui leur est donnée d'intervenir durant les séances du Conseil Communal et d'exercer ainsi très démocratiquement leur droit de parole. Il suffit de recueillir une vingtaine de signatures de personnes majeures domiciliées dans la Commune (toutes nationalités confondues) concernant un problème, pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour.

Des réunions de quartier seront régulièrement organisées afin de connaître en direct les problèmes de celui-ci. Les habitants sont invités à s'y rendre par une lettre toutes boîtes indiquant l'ordre du jour.

Toutes ces mesures visent à maintenir le contact entre les élus et les citoyens, afin de permettre à la démocratie de s'exercer, non pas une seule fois au moment des élections par le vote, mais chaque fois que la nécessité s'en fait ressentir, tout au long d'une législature.

**Que ferez-vous pour lutter efficacement contre l'installation de bureaux clandestins ?**

Ce n'est pas simple, mais nous sommes en train de procéder au recensement des bureaux clandestins. Les habitants peuvent nous aider dans cette tâche.

**Que faites-vous lorsque vous avez constaté l'existence d'un bureau clandestin ?**

Nous établissons un rapport d'abord, un procès-verbal ensuite et nous le transmettons au Parquet.

**Tout le monde sait que le Parquet ne poursuit pas les infractions de ce genre. Qu'allez-vous faire concrètement pour que les poursuites aboutissent ?**

Nous comptons rencontrer les procureurs afin de les sensibiliser à ce problème. A Anvers, l'Echevin Mieke Vogel rencontre chaque mois le Procureur d'Anvers afin d'assurer le suivi des dossiers qui sont soumis par la Ville au Parquet. Nous avons eu un contact avec le Ministère de la Justice en la personne de Mr. de Jemeppe. Actuellement, un substitut est désigné en cas de poursuite judiciaire et peut nous répondre quant au suivi de celle-ci.

**Le GAQ s'inquiète beaucoup de l'idée contenue dans le PRD de permettre une densification des bureaux dans les "quartiers métropolitains", c'est-à-dire pour nous le Quartier Européen. Le GAQ craint les effets pervers de cette mesure, soit l'intensification de la circulation dans le quartier résidentiel proche et la renaissance d'une prolifération de bureaux clandestins dans cette même zone. Quelle est votre position à ce sujet ?**

1. La protection de l'habitat : Dans le futur PPAS, il y a trois îlots qui sont prévus comme zone 100 % logement : l'îlot Stévin - Charlemagne - St. Quentin. Ce projet est actuellement dans le circuit administratif.

2. La rénovation : Encourager la rénovation des immeubles de la rue de la Loi, afin d'y aménager des bureaux puisque c'est une zone déjà occupée par ceux-ci. Je m'oppose à la construction de nouvelles tours.

3. Toute augmentation de bureaux, là où l'implantation est légale, entraînera des charges d'urbanisme. Celles-ci seront doublées lorsqu'il s'agit de la construction de nouveaux buildings. Je lance ici un appel : si quelqu'un rénove un immeuble rue de la Loi, je suis prêt à revoir à la baisse notre position concernant les charges d'urbanisme. Nous serons attentifs aux effets que vous craignez, mais il est difficile de tout contrôler. ♦



# Chancre + chancre + chancre + chancre... = destruction lente du quartier

Dans notre dernier numéro d'Inforquartier Schuman nous vous invitons à nous communiquer les chancres proches de votre maison, dans votre rue.

Au total nous avons relevé, grâce à vous, une trentaine de chancres. Nous avons l'intention de les mettre en carte, si possible de les photographier, en tout cas de transmettre leurs coordonnées aux responsables politiques.

Un rapide survol des fiches reçues semble indiquer que la majorité des répondants ne s'attardent pas sur les immeubles mal entretenus ou partiellement abandonnés. Ils en veulent surtout aux immeubles totalement abandonnés (90% des réponses), depuis en moyenne 5 à 10 ans. Le relevé n'a donc pas la prétention d'être exhaustif.

La majorité des chancres sont situés comme on peut s'y attendre, rue Belliard, boulevard Charlemagne, rue St. Quentin, rue Stévin, avenue de Cortenbergh, chaussée d'Etterbeek, avenue Livingstone... bref dans "l'épicentre de l'Europe", comme le mentionne un répondant. Et chose étonnante, ils sont majoritairement dans des "zones d'intervention prioritaire" selon l'Etude de l'Espace Bruxelles-Europe (1988), qui considérait la lutte contre les chancres urbains comme un des objectifs majeurs. Il y a de quoi s'inquiéter sur l'efficacité de telles études.

Dix-huit répondants ont mentionné la largeur du chancre. Au total, si on met ces 18 chancres côte à côte, on compte un développement total d'environ 285 m, soit 40 logements d'une largeur de 7 m. Si on se risque à une extrapolation pour l'ensemble des 30 réponses, nous comptons un développement de 7 m de largeur. Quand on sait que la taxe sur les immeubles abandonnés se calcule entre autres sur base de ce développement, il y a de quoi compter. En terme de logements il s'agirait d'environ 100 à 150 logements

qu'on pourrait remettre dans le circuit... donc environ 300 habitants à reloger.

Les problèmes évoqués sont multiples:

- ♦ esthétiquement le chancre avec ses portes murées, les fenêtres brisées,... dénature la beauté de la rue, de l'artère (p.e. rue Belliard) ou du square
- ♦ le chancre pose de graves problèmes de sécurité pour les passants et voisins - avec ses corniches cassées, les tuiles qui s'envolent, etc. - et pour les voisins parce qu'il constitue un passage pour les cambrioleurs
- ♦ certains chancres sont de magnifiques demeures de style (p.e. art déco)
- ♦ le chancre pose de graves problèmes de santé publique et menace les immeubles voisins, e.a. par la mэрule et la pourriture omniprésentes, par la présence de chats errants, de pigeons, de cafards, de souris ou même de rats, avec tous les risques d'épidémies que cela entraîne
- ♦ les chancres sont recherchés par des vandales, qui les

tagent à l'extérieur ou arrachent la plomberie à l'intérieur; par des cambrioleurs qui les vident de leurs plaques de marbres, des boiseries; par des gosses qui cassent les vitres ou mettent le feu; par des sans-abris, des squatters ou des drogués

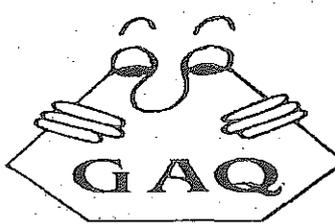
- ♦ les chancres sont également couverts par des panneaux publicitaires comme cache-misère
- ♦ les chancres sont des lieux de dépôts clandestins d'ordures de toutes sortes.

Certains répondants ne manquent pas de manifester leur indignation en qualifiant la situation de lamentable, de honte pour la ville de Bruxelles entr' autre quand on connaît le problème de logement et le nombre de sans-abris.

Au vu de ce constat, on reste perplexe devant l'impuissance des pouvoirs publics face à la force des spéculateurs. La taxe sur les immeubles abandonnés est-elle si peu dissuasive ou l'applique-t-on réellement ? Ou peut-être y a-t-il trop de dérogations ou de recours possibles ?

Mais qui sont les propriétaires de ces immeubles abandonnés ? Quelles démarches la Ville a-t-elle déjà engagées à l'encontre de ces biens ? Pourquoi le Bourgmestre ne somme-t-il pas le propriétaire de rénover son bien dans un délai précis au nom de la sécurité et de la santé publique ? Ne porte-t-il pas là une très lourde responsabilité ? Est-il admissible que l'Administration se contente de demander de murer le bien sans se préoccuper du lent pourrissement des biens voisins, e.a. par la mэрule ? Pourquoi la Ville ne menace-t-elle pas d'expropriation sachant que la Région subventionne ce type d'expropriation à 90 % ? Pourquoi la Ville n'introduit-elle pas un recours en référé contre ces propriétaires négligents pour trouble esthétique, trouble d'urbanisme et trouble de voisinage comme la Commune de St. Gilles l'a fait avec succès ?

suite à la page 4



**Réunions mensuelles**

Les réunions mensuelles du GAQ se tiennent dans l'école au n°21 de la rue J. W. Wilson (entre la rue de Gravelines et la chaussée de Louvain) le **dernier** mardi du mois.

Notez donc dans votre agenda les 30/1, 27/2, 26/3, 30/4, 28/5 et 25/6  
à 20 h. 15



## Chancre + chancre + chancre + chancre... = destruction lente du quartier (suite)

Dans l'interview que nous publions dans les pages précédentes, M. Simons répond à certaines de ces questions. Nous l'encourageons à poursuivre son action, mais nous voulons également une politique préventive: il faut éviter que ce genre de chose se reproduise !

De ce point de vue, la contribution la plus importante que les autorités peuvent apporter consiste dans l'établissement et le maintien d'un cadre législatif en matière urbanistique clair et dans lequel les dérogations ne sont utilisées que pour faire face à des situations que le législateur n'avait pas prévues. La majorité des chancres résulte de situations conflictuelles entre promoteurs - qui espèrent réaliser des opérations allant au-delà de ce qui est permis par la foule de règlements existants (Plan de secteur, PRD, PCD, PPAS, Règlement Général sur la Bâtisse pour le quartier du Cinquante-naire, ZICHE, PICHE, etc.) - et les autorités qui résistent. Cette situation est tout à fait anormale et, malheureusement, typiquement bruxelloise. Dans quelle autre grande ville européenne voit-on autant de terrains vagues et d'immeubles abandonnés en plein centre ville ?

Pourquoi donc à Bruxelles les promoteurs se lancent-ils si

souvent dans des parties de bras de fer, somme toute très coûteuses ? La réponse est à rechercher dans le comportement passé de nos édiles. Depuis l'adoption, en 1979, du Plan de secteur, qui devait mettre de l'ordre dans le chaos urbanistique bruxellois, les communes et la Région ont consenti des dérogations si fréquentes que le plan de secteur a été effectivement détricoté et que les promoteurs ont acquis la conviction que, tôt ou tard, il est possible d'obtenir des autorités presque tout. Dans les guerres de tranchées qui résultent de cette situation, le chantage du pourrissement des immeubles, toléré passivement par les communes, constitue une arme très efficace et, par-dessus le marché, tout à fait légale.

Pour combattre à l'origine beaucoup de chancres, il est donc nécessaire que les autorités, par leur comportement effectif, fassent comprendre aux promoteurs qu'il n'y aura plus de dérogations et que ce qui peut être construit est indiqué clairement dans les règlements. Dans ces conditions, aucun promoteur raisonnable ne se lancera dans des opérations qui, a priori, devraient être perdantes. Mais il faudra du temps avant que nos édiles acquièrent une crédibilité qu'ils ont si légèrement perdue. ♦

## CE QU'ILS ONT DIT !

*M. F. X. de Donnea, le 16 novembre 1995 (rencontre avec le GAQ)*

- Le PRD doit déboucher sur un plan communal de développement. La structure de gestion de celui-ci est actuellement mise en place. Il définira précisément les quartiers avec leurs spécificités.

- En ce qui concerne les immeubles abandonnés, la police va faire un nouveau recensement et changer le règlement car les mesures actuelles sont inopérantes, de plus le Parquet ne poursuit pas. A partir de janvier, immeubles et terrains seront clôturés par la commune aux frais du propriétaire.

- Nuisances dues aux chantiers: ne pas hésiter à écrire au bourgmestre ou à son chef de cabinet le général Paelinck; ils feront chaque fois intervenir la police. Il faut aussi savoir que la police ne donne pas de dérogation aux heures de début et de fin de chantier.

- Ilot Stevin: la commune sait maintenant qui est responsable de quoi dans ce dossier. M. Michel s'est occupé personnellement de ce dossier et il donnera des informations avec M. Simons lors du comité de concertation prévu dans le quartier.

- Berlaymont: toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que l'enlèvement et le transport de l'amiante ne portent pas atteinte à la santé des habitants.

- Le GAQ devrait écrire à Messieurs Liikanen et Van Miert afin de demander une entrevue avec les responsables de la CEE. Copie de cette lettre doit être envoyée au Bourgmestre qui appuiera.

Il est possible de contacter le GAQ en participant aux réunions mensuelles qui se tiennent le dernier mardi de chaque mois, rue J. W. Wilson 21, à 20 h 15 ou en contactant le président de l'association Etienne Christiaens 733 09 10 ou Fabio Colasanti 736 26 16; Christian Dekeyser, 504 63 93 - 736 56 16; Olivier de Lovinfosse 230 57 19; Andrés Sorin, 732 45 33; Ferdinand Snoy 735 58 29; Marcello Solazzi 733 09 28; Yolande Roosen 736 95 54. Des fax peuvent être envoyés au 736 26 16.

*Het comité staat open voor alle inwoners van de wijk ongeacht hun moedertaal of nationaliteit. Nederlandstaligen zijn dus van harte welkom! Het GAQ vraagt evenwel om uw begrip voor het feit dat de vergaderingen in het Frans worden gehouden en dit om praktische redenen (meerderheid van Franstaligen en sterke vertegenwoordiging van andere taalgroepen).*

The GAQ is open to all residents of the "Quartier Nord-Est" irrespective of their nationality. Indeed, nationals of various countries take part in our monthly meetings. If you are interested in what goes on in the area where you live, you are welcome to join us. If you are prepared to lend a hand, you are even more welcome. For obvious practical reasons the normal business of the "Comité de quartier" is conducted in French.

Compte bancaire du GAQ / Bankrekening van het GAQ : 001 - 1128651 - 35 rue Charles Quint / Keizer Karelstraat, 130 1040 Bruxelles / Brussel. Cotisation / Bijdrage 1996 : 500 fr. (mais des dons de 1000 francs ou plus seraient les bienvenus ! maar gaven van 1000 fr. of meer zijn welkom !)



## BON ANNIVERSAIRE

Le journal que vous êtes en train de lire a vingt ans. En effet, c'est à la fin de 1975 qu'un petit groupe de jeunes du quartier des squares décida de sa création suite à une consultation qu'ils avaient effectuée pour connaître les aspirations en matière sociale et culturelle des habitants de l'époque.

Infor-Quartier dans sa première version vécut bimestriellement pendant douze ans, l'espace de 47 numéros. Il était vendu, beaucoup s'en souviennent, dans la plupart des magasins du quartier. Pendant ces douze années, deux coordinateurs se sont succédés à sa rédaction: Georges Decubber, de 1975 à 1980, et Jean-François Louvét.

Après un hiatus de plus ou moins trois ans, Inforquartier renaquit de ses cendres sous la forme du "toutes boîtes" que nous connaissons aujourd'hui avec un tirage nettement supérieur.

**Bon anniversaire et longue vie à Inforquartier !**

### CE QU'ILS ONT DIT ! CE QU'ILS ONT DIT ! CE QU'ILS ONT DIT !

#### **M. Maingain, le 16 novembre 1995 (rencontre avec le GAQ)**

- La police manque de personnel et refuse donc encore d'assurer des fermetures et ouvertures de parcs.
- Des grilles pourraient être placées autour de l'espace vert Pavie-Gravelines, pour autant que l'on trouve une personne ou une association capable d'assurer ce service tous les jours.

#### **M. Maingain, le 20 novembre, (Commission de concertation Nord-Est)**

- Le collège a pris la décision d'introduire une demande de classement pour ce qui concerne les 5 maisons mises en vente rue Froissart. Elles sont donc protégées durant toute la procédure et il semble que la Commission des monuments et sites soit favorable.
- J'ouvrirai un débat dans les prochains mois afin de savoir s'il faut clôturer les espaces verts.
- Les ouvriers des espaces verts n'arrivent plus à faire face à leur charge de travail.
- Cet hiver, débute la rénovation des

chemins du parc Léopold.

- Les engins de jeux seront renouvelés au square Ambiorix dans le courant de l'année prochaine.

#### **M. Van Roye, le 20 novembre, (Commission de concertation Nord-Est)**

- Le plan de déplacement est bien un plan de déplacement général et pas uniquement un plan de circulation des voitures.
- Le cahier des charges du plan de déplacement a été élaboré après un long travail et tient compte du document "circulation" du GAQ.
- L'objectif du plan est d'assurer la tranquillité des habitants.
- La ville est consciente que le parking et les déplacements sont les deux premiers problèmes à résoudre.
- Le projet de zone 30 de la rue du Berceau sera réalisé l'année prochaine à la demande des habitants.
- L'état de la voirie de l'axe de la Joyeuse Entrée, rue Franklin, bld Charlemagne, etc. dépend de la région.
- Si des voiries sont réellement défoncées (cf rue de l'Inquisition), les

travaux seront effectués avant les résultats du plan de déplacement.

- Passage des bus rue Franklin: la Stib est opposée à un changement car elle préfère favoriser les habitants plutôt que les bureaux.

#### **M. Michel le 20 novembre, (Commission de concertation Nord-Est)**

- Îlot Stevin - Joseph II: La principale préoccupation du nouveau collège est de rapidement revaloriser cet îlot. L'Etat reprendrait la propriété de cet îlot.
- Le collège est occupé à revoir la taxe sur les immeubles abandonnés de façon à ce que le petit propriétaire ait quand même une chance de pouvoir rénover.

#### **Commissaire Evenepoel, le 20 novembre, (Commission de concertation Nord-Est)**

- Définition d'un riverain dans le cadre de la carte de riverain: habitant du quartier qui ne dispose pas d'un garage dans un rayon de 400 mètres.
- Une action anti doubles files est menée par les motards, av. de Cortenberg, de la Joyeuse Entrée et rue Archimède, ils passent et verbalisent régulièrement.



## Nouvelles de l'Ecole Royale Militaire

Voici revenu au premier plan de l'actualité l'imposant dossier de rénovation - démolition - reconstruction de l'Ecole Royale Militaire : pour la deuxième fois cette année, et jusqu'au 4 décembre, aura eu lieu une enquête publique, portant à présent sur la demande de certificat d'urbanisme.

Pour rappel, un premier certificat d'urbanisme avait été accordé en mars 1994 (il est valide deux ans à dater de sa délivrance). Par mesure de prudence, les demandeurs ont cependant introduit pour le bâtiment "PRIL-Sports" projeté (comprenez : "Parkings, restaurants, infirmeries, logement + salles de sports") une nouvelle demande, conjointement à la demande de certificat d'environnement. La demande concernant l'environnement a été soumise à enquête en avril 1995, c'est maintenant au tour de l'aspect urbanistique.

De plus, l'étude d'incidences officielle est à présent disponible, et sa lecture des plus édifiantes.

Depuis 1992, plusieurs séances d'information ont été organisées par l'E.R.M. à l'adresse des riverains, et plusieurs articles de presse ont commenté le projet.

Jusqu'à présent, l'impression laissée au public par ces différents commentaires avait globalement été plutôt positive : annonce de l'ouverture des installations sportives au public, création de parkings en suffisance pour débarrasser le quartier des problèmes chroniques de "voitures-ventouses" d'élèves, respect de l'environnement urbanistique du point de vue des gabarits, et esthétique originale de l'ensemble. Quant aux chantiers, toutes les mesures seraient prises afin d'importuner la population aussi peu que possible.

Mais ces perspectives souriantes ont eu ces temps derniers tendance à s'effilochoer, et la confiance des riverains présents à la dernière séance d'information de l'E.R.M. le 23 novembre, ainsi que de ceux qui auront eu la curiosité de se pencher sur les plans et l'étude d'incidences, n'aura pas

manqué d'être fortement ébranlée.

Ce sont tout particulièrement les habitants de la rue Hobbema qui se sentent menacés, et ce sont d'ailleurs eux qui ont réagi aux deux enquêtes publiques avec le plus d'énergie, avec le soutien d'autres riverains solidaires ainsi que du G.A.Q.

Voyons donc quelles craintes se sont formées. D'abord, vous pouvez remiser aux oubliettes l'accès réellement public aux installations sportives: il ne s'agira que d'un accès strictement contrôlé, limité à des groupes constitués tels qu'écoles, associations... Un partenariat Ville-E.R.M. devrait constituer une mesure adéquate pour organiser plus largement l'accès tant promis et attendu, mais il reste à voir si les autorités communales daigneront prendre les initiatives qui s'imposent en l'espèce.

Ensuite, deux thèses s'affrontent sur la question des parkings, à l'effet de déterminer s'ils couvriront trois étages de sous-sol, ou bien seulement deux. Là, c'est un débat plus philosophique qui soutend la question: faut-il tenter d'encourager l'usage des transports en communs en limitant le nombre de parkings disponibles, ou bien faut-il penser que l'homme automobile est et restera contre bouchons et marées attaché à son véhicule? Abstraction faite de cette interrogation de société, il est fort compréhensible que la majorité des riverains concernés ne voient le salut que dans la solution de court et moyen terme, à savoir: davantage de parkings pour éliminer le risque d'engorgement.

Profitant de cette pleine réceptivité, les autorités de l'E.R.M. n'ont d'ailleurs pas manqué de faire spécialement miroiter cet aspect du projet.

Puis, la toute belle question: celle des gabarits. Alors là, avec le recul, on ne peut pas s'empêcher de conclure que, depuis le début, on a assisté à une campagne d'intox basée sur le flou et les informations contradictoires. Mais au moins, maintenant, on sait à quoi

s'en tenir, et les explications et schémas de l'étude d'incidences nous "éclairent" - mauvais jeu de mots, vous allez voir - définitivement sur le sort de la rue Hobbema. Respect de la hauteur réglementaire, qu'ils disent? Ah oui, si on se réfère à la corniche la plus basse du projet, à la rigueur (17,5 m.). Mais des corniches, il y en aura trois superposées, auxquelles vous devez encore ajouter un faite considérable. Résultat des courses: un faite continu à 21 m., et pas mal de pointes bien larges à 25. Adieu soleil de l'après-midi pour les maisons d'en face!

D'ailleurs, dans sa cotation des différents aspects du projet, l'étude décerne un -3 à l'urbanisme: la coté la plus basse, en raison justement de la situation rue Hobbema...

Et le chantier? Eh bien, l'étude regorge de stipulations à intégrer absolument au cahier des charges: il nous reste à espérer qu'elles seront entendues, respectées et contrôlées. Car un chantier aussi vaste, qui va durer au bas mot sept ans, creuser aussi bas et s'élever aussi haut, ça peut faire pas mal de dégâts!

Enfin, encore plus inquiétant peut-être, sur un plan général: ne dirait-on pas que la belle institution de l'enquête d'incidences, avancée démocratique qui pourrait jouer un rôle décisif et aider à rompre avec les errements du passé, a tendance apparemment à tourner au bon vieux procédé de la poudre aux yeux?

De l'aveu même des auteurs de l'étude E.R.M., les recommandations urbanistiques de l'étude risquent bien de demeurer lettre morte, du simple fait du degré actuel d'avancement du dossier d'adjudication et des options exigées par les Forces Armées. Tronquer les débats enfin institués, serait-ce la nouvelle parade de ceux qui n'hésitent pas à sacrifier le bien-être des citoyens à leurs magnifiques projets bétonneurs?

*Pour plus d'informations,  
contactez Denis Bouillon  
tél. 413 25 23*